

## Réunion du Conseil Municipal

Du 14 Août 2020

### Compte-rendu

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et le vendredi quatorze août à vingt heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, HAULBERT, FRIGENZA  
Ms. CLUET, FUNEL, GALFRE, BOUIX, GUERIN,  
Ms DUMEZ, DECLERCQ

Membre(s) excusé(s): Mr Laurent CARTON

Membre(s) absent(s) :

Mr Dominique DECLERCQ est désigné Secrétaire de Séance.

#### **1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement**

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mr Dominique DECLERCQ comme secrétaire de séance.

Monsieur Dominique DECLERCQ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Mr Laurent CARTON donne pouvoir à Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

## **2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Don d'une parcelle à la Commune sur le hameau de la Foux
- Acquisition des EPI pour les agents techniques
- Réfection d'un chemin communal sur le hameau de Peyroules

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

## **3. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 Juillet 2020**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le compte-rendu de la séance du 31 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 31 Juillet 2020.

## **4. Signature du compte-rendu de la séance du 31 Juillet 2020**

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 Juillet 2020.

## **5. Travaux des commissions communales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales ne se sont pas réunies depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

## **6. Synthèse des différentes réunions et Informations**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Entretien du poste de relevage par la société APEI MAGAUD le 12/08/2020. Monsieur Dominique DECLERCQ informe l'assemblée que la visite d'entretien s'est bien déroulée et que la station de relevage du hameau de la Foux fonctionne correctement.
- Comité syndical de gestion du PNRV le 07/08/2020. Monsieur Claude GUERIN présente à l'assemblée une synthèse des points abordés lors du conseil syndicat. Ce dernier a été intégralement consacré à l'élection du président du Parc, l'élection des membres du bureau et l'élection des vice-présidents.

- Réunion sur le transport scolaire le 11/08/2020. Madame lise HAULBERT présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion sur l'organisation du transport scolaire pour la prochaine rentrée.
- Jury de recrutement pour le poste d'agent technique polyvalent le 14/08/2020. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les candidats retenus ont été reçus. A l'issue des entretiens, un candidat a été retenu sur le poste et sa prise de fonction interviendra le 1<sup>er</sup> Septembre pour une durée de 7 mois.
- Réunions sur l'instruction des affaires d'urbanisme le 14/08/2020. Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu durant les deux réunions organisées dans l'après-midi.
- Réception des travaux réalisés par le SIVU le 13/08/2020. Monsieur Gérard BOUIX présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réception des travaux avec le SIVU sur les bords du Jabron. Le dossier de l'entretien du parking des activités de canyoning sur le chemin du Cloutas a été abordé. Monsieur le Maire propose qu'une réunion soit organisée avec le PNRV et les professionnels du canyoning à la rentrée pour traiter ce sujet. Monsieur Gérard BOUIX informe également l'assemblée que des embâcles importants sont présents sur le Jabron au niveau de la Salle Polyvalente. Monsieur le Maire va signaler ce point à la C.C.A.P.V. afin que cette dernière puisse intervenir pour lever le risque d'inondation. Madame Lise HAULBERT précise que tous les propriétaires n'ont pas été informés de la démarche du S.I.V.U. et qu'il serait intéressant que ces informations soient communiquées aux personnes concernées. Le compte-rendu de la réception des travaux sera communiqué à l'assemblée.

#### 7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune réunion intercommunale n'a eue lieu depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

#### 8. Déchéance du délégataire de l'auberge communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les derniers éléments concernant la situation de l'auberge communale. Il précise que le cabinet d'huissier de justice GUIGOU de Digne les Bains a remis les commandements de payés aux gérants et aux locataires le 10/07/2020. Il précise également que les gérants ont reçus le courrier de mise en demeure le 21/07/2020. Enfin, il informe l'assemblée que les gérants sont venus au secrétariat de la Mairie le 31/07/2020 afin de communiquer à l'assemblée le fait qu'ils avaient déposés, le 31/07/2020, un dossier de prêt bancaire garantie par l'état, d'un montant de 17 000 €. Ce point, en accord avec les gérants, a été vérifié par la secrétaire de la Mairie auprès de l'organisme bancaire. En outre, ce dernier a bien indiqué à la secrétaire de la Mairie que le dossier n'était pas complet et qu'il n'était pas instruit.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée des étapes de la procédure de déchéance du délégataire :

- Envoi d'une **mise en demeure** - par lettre RAR avec copie au Préfet (*délai de 15 jours à compter de la réception de la lettre pour corriger le tir*)
- **Délibération du Conseil municipal** prononçant la "déchéance" du délégataire
- Envoi d'une **notification** informant le délégataire de la déchéance - par lettre RAR avec copie au Préfet (*la résolution du contrat est effective 15 jours après la réception de la lettre*)

Monsieur le Maire précise que cette procédure permet d'obtenir la résolution / résiliation du contrat, sans avoir à saisir le juge. En revanche, si les gérants refusent de quitter les lieux, il faudra alors saisir le juge des référés du Tribunal administratif de Marseille pour obtenir une ordonnance d'expulsion. Sachant que la procédure de référé n'impose pas de délais importants. En revanche à ce moment-là il faudra obligatoirement faire appel à un avocat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la décision prise par l'assemblée le 10/07/2020, la mise en demeure a été adressée au délégataire le 15/07/2020 en A/R et qu'à ce jour l'exploitation du service n'est toujours pas effective et les dettes à l'égard de la Commune ne sont pas soldées. En application de la convention d'affermage signée le 04 Juin 2018 confiant au délégataire la gestion d'un hôtel restaurant et d'un point multi-services et des articles L. 1411-1 et s. du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prononcer la déchéance du délégataire qui aura pour conséquence **la résolution de plein droit du contrat d'affermage** qui liait le délégataire avec la Commune. **Celle-ci étant prononcée aux torts exclusifs de ce dernier**, elle libère la Commune de tout engagement à l'égard du délégataire, et ne lui donne droit à aucune indemnité – de quelque sorte que ce soit. Elle intervient, par ailleurs, sans préjudice de toute action que la Commune pourrait engager pour obtenir la réparation des dommages subis du fait de l'inexécution fautive de vos obligations contractuelles. Cette résolution **prendra effet au 15<sup>ème</sup> jour suivant la réception** de la notification de la déchéance.

En application des articles 29 et suivants du contrat d'affermage, le délégataire devra par conséquent, à cette date :

- **Solder sa dette** à l'égard de la Commune, en lui réglant le montant des redevances dues, soit un total de 3 151, 74 €,
- **Payer l'ensemble des charges** lui incombant en application de tout autre contrat souscrit pour l'exploitation du service,
- Assurer le **relevé des divers compteurs** de fluides,
- Remettre à la commune l'ensemble des **locaux, équipements et matériels** mis à sa disposition, ainsi que l'ensemble des aménagements et installations de toute nature ressortissant de l'exploitation de l'affermage ; le tout en bon état d'entretien et de fonctionnement – *la remise des clés s'accompagnera d'un état des lieux.*

Monsieur le Maire demande à Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE de ne pas exprimer le vote de Monsieur Laurent CARTON eu égard à son lien de parenté avec les gérants de l'auberge communale.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la déchéance du délégataire de l'auberge communale telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision au délégataire par l'envoi de la notification de la déchéance par un huissier de justice,
- **Charge** Monsieur le Maire de vérifier si la commune dispose d'un droit d'accès aux locaux de l'auberge
- **Charge** Monsieur le Maire d'organiser une rencontre avec le délégataire afin de réaliser l'état des lieux de l'auberge communale dès que le courrier de notification de la déchéance aura été réceptionné par les gérants,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **9. Point d'information – Départ de Mr le Préfet des Alpes de Haute Provence**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr le Président de la République, Emmanuel Macron, a nommé Mr le Préfet des Alpes de Haute Provence, Olivier Jacob, au poste de secrétaire général adjoint du Ministère de l'intérieur, directeur de la modernisation et de l'administration territoriale. Mr le Préfet, Olivier Jacob, avait pris ses fonctions comme préfet des Alpes de Haute Provence le 09 Juillet 2018.

Madame Violaine DEMARET, actuelle secrétaire générale de la préfecture du Nord et sous-préfète de l'arrondissement de Lille, a été nommée pour lui succéder. Elle prendra ses fonctions officielles à compter du 24 août.

#### **10. Appel à projets du Parc Naturel Régional du Verdon**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Parc Naturel Régional du Verdon à lancer des appels à projet aux communes adhérentes. Ces appels à projet concernent les thèmes suivants :

- Chantier de restauration du patrimoine bâti ou des actions de valorisation des patrimoines (livret, sentier, etc.),
- Les inventaires citoyens de la biodiversité,
- L'organisation d'un évènementiel lors du « Jour de la nuit » le 12 octobre 2020 (sensibilisation à la lutte contre la pollution lumineuse) et la possibilité de candidater en parallèle au label « Villes et villages étoilés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de porter la candidature de la commune sur le thème de la restauration du patrimoine bâti avec le projet de restauration des murs du cimetière de la chapelle Saint-Pons et le projet de restauration de la Tour du hameau de Ville. Il propose également de porter la candidature de la commune sur le thème de l'organisation d'un évènementiel lors du « Jour de la Nuit ». Ce dernier point étant en complète continuité de la candidature de la Commune au label « Villes et villages étoilés » déposés en 2019. Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la candidature de la commune aux appels à projet du PNRV tels que présentés par Monsieur,
- **Approuve** le dépôt d'une candidature à l'appel à projet de restauration du patrimoine bâti du PNRV pour le projet de restauration des murs du cimetière de la chapelle Saint-Pons,
- **Approuve** le dépôt d'une candidature à l'appel à projet de restauration du patrimoine bâti du PNRV pour le projet de restauration de la Tour de Ville,
- **Approuve** le dépôt d'une candidature à l'appel à projet d'organisation d'un évènementiel lors du « Jour de la nuit » le 12 octobre 2020,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **11. Convention de mise à disposition d'outils de communication sur les économies d'eau**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention des associations GESPER et Graine Provence Alpes Côte d'Azur permettant à la commune de bénéficier de supports de communication en faveur des économies d'eau. Monsieur le Maire précise que ces actions de communication s'inscriront dans les travaux en cours au sein de la commission permanente de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la signature de la convention proposée par les associations GESPER et Graine Provence Alpes Côte d'Azur telle que présentée par Monsieur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **12. Point d'information – Syndicat de l'Energie 04**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mr le président du Syndicat de l'Energie 04 concernant la modification des conditions de reversement des dépenses d'investissement liées à l'éclairage public.

### **13. Don d'une parcelle à la Commune sur le hameau de la Foux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame TRASTOUR Renée, propriétaire de la parcelle de terrain N°22 sur le hameau de la Foux, souhaite en faire don à la commune. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la proposition de Mme TRASTOUR et de prendre en charge les frais de notaire inhérent au don de la parcelle.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le don de la parcelle N°22 sur le hameau de la Foux par Madame TRASTOUR tel que présenté par Monsieur,
- **Approuve** la prise en charge par la commune des frais de notaire inhérents au don de la parcelle,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### 14. Acquisition des EPI pour les agents techniques

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en accord avec la C.C.A.P.V., la commune assumera désormais la responsabilité de fournir les équipements de sécurité au travail aux agents du service technique. Il propose à l'assemblée de fournir un premier paquetage obligatoire aux agents pour l'année 2020 et d'étudier les modalités d'acquisition de ces équipements pour l'année 2021 lors d'une prochaine réunion de la commission permanente des Finances et de l'Administration générale.

Monsieur le Maire précise également que le dossier de l'élaboration du Document Unique devra être étudié lors d'une prochaine réunion de la commission permanente des Finances et de l'Administration générale. Monsieur Eric DUMEZ précise qu'il est volontaire pour travailler sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'acquisition d'un premier paquetage obligatoire d'EPI pour les agents du service technique,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### 15. Réfection d'un chemin communal sur le hameau de Peyroules

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion qui s'est déroulée le 14/08/2020 pour étudier l'accès d'une habitation située au quartier de la Fontaine, il s'avère nécessaire de procéder au nettoyage du chemin communal existant dans ce quartier. Cette opération pourra être prise en charge par le service technique de la commune.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'une nouvelle réunion doit avoir lieu avec un propriétaire du quartier de la Fontaine sur ce même sujet. Il propose donc d'attendre les conclusions de cette nouvelle réunion avant de valider la réalisation de ces travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** d'attendre les conclusions de la nouvelle réunion sur les problématiques d'accès aux habitations du quartier de la Fontaine avant de procéder aux opérations de nettoyage du chemin communal existant,

#### 16. Questions Diverses

##### 16.1 Convention chats errants – 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a validé la signature d'une convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants. Le terme initial de cette convention a été exceptionnellement prolongé jusqu'au 30 Septembre 2020 et le budget restant pouvant être mobilisé s'élève à 700 €. Ce budget peut être engagé par la commune pour des actions d'ovariectomie / castration et de tatouage I-CAD des chats errants.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'organisation de la fin de cette campagne de stérilisation avant le terme de la convention. Il propose de mener un complément à la campagne de stérilisation déjà réalisée sur les hameaux de la Bâtie et de Peyroules où il s'avère que quelques chats errants ont été signalés.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la réalisation d'un complément à la campagne de stérilisation sur les hameaux de la Bâtie et de Peyroules tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **16.2 Organisation des réunions de hameau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les réunions de hameaux seront organisées le samedi 26 Septembre 2020 à partir de 14h00. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur les modalités d'organisation de ces dernières en lien avec la crise sanitaire.

Il propose, à titre exceptionnel, que cette année une seule réunion soit organisée à la Salle Polyvalente afin de garantir le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale. Les lieux habituels sur les hameaux de la Foux et de la Bâtie n'étant pas adaptés pour assurer le respect des mesures de distanciation sociale. Cette réunion respectera tout de même l'ordre de visite des hameaux en proposant le programme suivant :

- 14h00 : Hameau de la Bâtie
- 15h00 : Hameau de la Foux
- 16h00 : Hameaux de Peyroules et du Mousteiret

### **16.3. Point de situation sur la future gestion de l'auberge communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la décision de déchéance du délégataire actuel de l'auberge communale, il convient de définir la stratégie à suivre dans les prochaines semaines pour attribuer la gestion de l'établissement à un nouveau délégataire. Il demande à l'assemblée de formuler des propositions sur le processus de sélection du délégataire ainsi que sur les exigences qui lui seront demandées.

Des discussions s'engagent dans l'assemblée afin de déterminer le modèle de contractualisation le plus adapté pour l'établissement. Unaniment, il est proposé de solliciter des acteurs compétents en la matière afin d'assister la commune sur ces sujets.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir discuté, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter les acteurs compétents pour déterminer le modèle de contractualisation le plus adapté pour gérer l'établissement de l'auberge.

#### **16.4. Point d'information sur les parcours de randonnées et les parcours VTT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la sollicitation des services du département des Alpes de Haute Provence au sujet des sentiers de randonnées inscrits au PIDPR sur le territoire de la Commune, ces derniers ont proposé de prendre en charge la réalisation d'un panneau informatif complet sans aucune charge financière pour la commune. Par ailleurs, compte-tenu de la taille du panneau informatif sur les parcours VTT, il est proposé de conserver sa réalisation de manière séparé. Il est également proposé de demander au département des Alpes de Haute Provence de réaliser des panneaux informatifs pour chacun des hameaux de la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter le département des Alpes de Haute Provence pour la réalisation de panneaux informatifs sur les sentiers de randonnées inscrits au PIDPR dans chaque hameau de la commune,
- **Charge** Monsieur le Maire de valider la réalisation d'un panneau informatif sur l'espace VTT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **16.5. Point de situation sur l'arrivée du Haut Débit Internet**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un échange téléphonique avec la responsable des collectivités du groupe Orange, cette dernière a confirmé que l'armoire Internet du hameau de Peyroules est en service depuis le 27/07. La réalisation des derniers tests est en cours ainsi que la mise en place du circuit de commercialisation. D'ici à la fin du mois d'Août, le service pourra être proposé aux habitants des hameaux de Peyroules, de la Bâtie et du Mousteiret.

Monsieur le Maire précise également à l'assemblée que l'inauguration de cette installation a été évoquée avec la responsable des collectivités du groupe Orange et que cette dernière sera planifiée dans le courant du mois de Septembre.

#### **16.6. Désignation des jurys d'assise pour l'année 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion de désignation des jurys d'assise pour l'année 2021 aura lieu le 18 Août à 09h00 à la Mairie de Castellane. Il demande à Monsieur Roger FUNEL de bien vouloir représenter la commune à cette réunion.

#### **16.7. Point de situation sur l'organisation d'un évènement en 2021 autour du film « Jeux Interdits »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dernières informations concernant l'organisation d'un évènement autour du film « Jeux Interdits » et de la potentielle venue de l'actrice Brigitte Fossey sur la commune.

#### **16.8. Demande de réservation de la Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Les Arts en Pays de Peyroules à demander la possibilité de réserver la Salle Polyvalente pour l'organisation d'une pièce de théâtre sur le mois de Septembre. Compte-tenu du fait que des disponibilités sont présentes sur le mois de Septembre, il est décidé de valider la demande de réservation de l'association Les Arts en Pays de Peyroules sur le mois de Septembre. Il est également décidé de valider la demande de réservation la société de chasse de l'Artuby pour la date du 24 Octobre 2020.

#### **16.9. Sécurisation de la traversée de Peyroules**

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire si la réparation des feux rouges a été réalisée et l'informe de la vitesse des véhicules sur la traversée. Monsieur le Maire précise que la réparation des feux rouges n'a pas encore été réalisée et que le projet de sécurisation de la traversée sera abordé à la rentrée avec le directeur de la Maison Technique de Castellane.

#### **16.10. Parcelle en vente sur le hameau de Peyroules**

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire que la commune se positionne vis-à-vis de la vente de la parcelle de Mr Quentin GAGLIO situé à proximité du terrain de boules de Peyroules. Cette dernière pourrait être aménagée en parking pour le stationnement des véhicules. Monsieur le Maire propose à l'assemblée que ce sujet soit étudié lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

#### **16.11. Retour sur les 4<sup>ème</sup> rencontres littéraires du Teillon**

Monsieur Gérard BOUIX fait part à Monsieur le Maire de plusieurs remontées concernant la non-conformité de la Salle Polyvalente pour les personnes à mobilité réduite. Ces remontées ont été formulées suite à l'organisation des 4<sup>ème</sup> rencontres littéraires du Teillon. Monsieur le Maire précise à Monsieur Gérard BOUIX que la vérification de la Salle Polyvalente est réalisée par la commission de sécurité et que cette dernière n'a pas remontée de problème sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il demande également à Monsieur Gérard BOUIX de demander à la personne qui a formulé ces remarques d'en faire part officiellement à la Mairie.

#### **16.12. Point de situation sur le bulletin municipal**

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire un point de situation sur l'élaboration du bulletin municipal. Monsieur le Maire précise à Monsieur Gérard BOUIX qu'une majorité d'articles ont été réalisés. Il précise également que la finalisation du bulletin municipal devrait aboutir dans le courant du mois de Septembre.

#### **16.13. Journées portes ouvertes du PNRV**

Monsieur Gérard BOUIX informe l'assemblée qu'une journée portes-ouvertes est organisée par le PNRV le 06 Septembre prochain au domaine de Valx à Moustiers-sainte-Marie.

#### **16.14. Travaux d'intérêt généraux**

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire un point de situation sur la candidature de la commune pour la réalisation de T.I.G. Monsieur le Maire précise à Monsieur le Maire qu'il n'a pas de nouveaux éléments sur ce dossier.

### 16.15. Dépôts sauvages de déchets

Monsieur Gérard BOUIX informe Monsieur le Maire qu'un dépôt sauvage sur la zone du plan de l'arbre, à proximité du lieu au le futur parc photovoltaïque sera implanté, a été constaté. Monsieur Claude GUERIN informe également Monsieur le Maire qu'un autre dépôt sauvage a été constaté en contrebas de la carrière d'Eiffage.

Monsieur le Maire précise que le service technique de la commune se chargera de nettoyer des lieux.

### 17. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 14 Août 2020.

La séance levée : 23h30

**F. CLUET**  
MAIRE DE PEYROULES



**D. DECLERCQ**  
Le secrétaire de séance

